



République Française
Département des Hautes-Alpes
Communauté de Communes du Pays des Ecrins

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27 MARS 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

N° DEL2025-04-032

MISE À JOUR DES TARIFS DU CINÉMA L'EAU VIVE.

Nombre de Conseillers Communautaires		
En exercice	Présents	Votants
25	22	24

L'an deux mille vingt cinq, le 27 mars à 18h30, le Conseil Communautaire légalement convoqué le 14 mars 2025, s'est réuni au Foyer Culturel de L'Argentière-La Bessée en séance Ordinaire sous la présidence de M. Cyrille DRUJON D'ASTROS, Président.

Étaient présents :

Mme Carine QUILICI, Mme Sandrine REYMOND, M. François ROTH, M. Alain SANCHEZ, Mme Marie-José SAVOLDELLI, M. Serge THIVOLLE, Mme Florence TORRENT, Mme Marie BAILLARD, Mme Dominique BARNEOUD, M. Marcel CHAUD, M. Cyrille DRUJON D'ASTROS, M. Camille FAURE, M. Martin FAURE, M. Michel FRISON, M. Serge GIORDANO, M. Jean-Pierre HERMITTE, Mme Gaëlle MOREAU, M. Didier PLUQUET, M. Jacques PONS, Mme Alice PRUD'HOMME, Mme Céline VIESSANT, M. Michel MOYNIER.

Étaient excusés et représentés :

Mme Marie-Noëlle DISDIER à Mme Carine QUILICI, M. Gilles PIERRE à M. Camille FAURE.

Était absent :

M. Rémi MOUGIN.

Secrétaire de séance : Madame Florence TORRENT

DEL2025-04-032 - Mise à jour des tarifs du Cinéma L'Eau Vive.

Rapporteur : Monsieur Gilles PIERRE, 6ème Vice-Président.

Remplace la précédente délibération pour erreur matérielle

- Vu la délibération la délibération n°1 du 28 juillet 2016 modifiant les statuts de la

- Communauté de Commune du Pays des Écrins.
- Vu l'Arrêté Préfectoral n°05.2016.12.02.002 approuvant la modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays des Écrins.
 - Vu l'article 6.2.4-b des nouveaux statuts de la Communauté de Communes du Pays des Écrins intégrant la compétence « Cinémas » à compter du 1^{er} janvier 2017.

Le Président propose d'appliquer les tarifs suivants à compter du 1^{er} mai 2025 :

	Nouveaux tarifs
Plein tarif	8,00 €
Tarif Jeunes (- 12 ans)	4,00 €
Tarif Carte Min'O	3,00 €
Carte 10 entrées	60,00 €
Carte 12 entrées <i>Associations, comités d'entreprises</i>	60,00 €
Carte 10 entrées <i>Ciné-Mino</i>	30,00 €
Support cartes	2,00 €
Carte 4 entrées <i>« Festival et autres manifestations cinéphiles »</i>	20,00 €
Tarifs spéciaux <i>Carte étudiant, sénior (70 ans et plus), Personnes à Mobilité Réduite ou handicapée, ciné-chèque, ciné-lecture, chèque culture.</i>	5,00 €
Tarif pour projection de film non labellisée CNC	5,00 €
Location lunettes 3 D (par séance)	1,00 €
Projection pour les élèves pendant le temps scolaire y compris collège	2,80 €
Accompagnateurs et enseignants des groupes scolaires	Gratuit
Fête du Cinéma	4,00 €
Printemps du Cinéma	2,00 €
Tarif de location de la salle du cinéma (par demi-heure d'occupation)	40,00 €
Tarif Spectacle <i>S'applique lors de la retransmission de contenus alternatifs - de type concerts ou d'évènements sportifs - commandés auprès de la société « Côté Diffusion ». Le prix s'adapte aux bons de commandes respectifs et prend la valeur du tarif unique recommandé par « Côté Diffusion ». 50 % des recettes nettes hors taxes - hors TVA à 5, 5% - et TSA (10, 72%) sur la vente des billets du programme</i>	Selon convention
Vente d'affiches <ul style="list-style-type: none"> • Grande affiche • Petite affiche 	4,00 € 2,00 €

Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- Approuve l'exposé du Président.
- Autorise le Président à appliquer les tarifs ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

VOTE		VOIX
Pour	24	
Contre	0	
Abstention	0	
Ne participe pas au vote	0	

Envoyé en préfecture le 01/04/2025

Reçu en préfecture le 01/04/2025

Publié le

ID : 005-240500462-20250327-1727A-DE



L'Argentière-La Bessée,

Le Secrétaire de séance,

Florence TORRENT

Pour copie confirme
Monsieur Cyrille DRUJON D'ASTROS, Président

A handwritten signature in blue ink is written over a circular official stamp. The stamp contains the text 'COMUNE DE COMMUNES' around the top edge, 'N° 1000' in the center, and 'LES ESCRONS' around the bottom edge. There is a small star symbol at the bottom of the stamp.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification (Décret n°83-1025 du 28/11/1983).
Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : CC PAYS DES ECRINS (05)
Utilisateur : WEBDELIB Amelle

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	1727A
Objet :	Mise à jour des tarifs du Cinéma L'Eau Vive.
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2025-03-27 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	9.1 - Autres domaines de competences des communes
Identifiant unique :	005-240500462-20250327-1727A-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 005-240500462-20250327-1727A-DE-1-1_0.xml	text/xml	718 o
Enveloppe métier Nom original : 240500462/import//__tmp__33785488/99_DE-005-240500462-20250327-1727A-DE-1-1_1.pdf Nom métier : 99_DE-005-240500462-20250327-1727A-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	151.8 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	1 avril 2025 à 09h32min41s	Dépôt initial
En attente de transmission	1 avril 2025 à 09h32min41s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	1 avril 2025 à 09h32min42s	Transmis au MI
Acquittement reçu	1 avril 2025 à 09h32min49s	Reçu par le MI le 2025-04-01